

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 24

Artikel: Peinture
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1923 pour **3 fr. 50** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

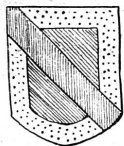
ARMOIRIES COMMUNALES



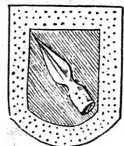
Cugy. — Cette commune du district d'Echallens s'est donnée un écu dont le tiers supérieur est blanc, sur ce champ blanc est un aigle éployé rouge. Le reste de l'écusson, soit les deux tiers inférieurs, est rouge et sur ce champ rouge deux bandes onnées d'argent le traversent horizontalement.

Il y avait à Cugy, au quatorzième siècle, une chapelle dédiée à St-Jean, c'est pourquoi les armoiries de cette commune portent l'aigle, symbole de l'évangéliste. Les deux bandes onnées représentent la Mère et le Talent, rivières qui arrosent le territoire de Cugy et le limitent au sud et au nord.

Rouge et blanc sont les couleurs de Lausanne, dont Cugy dépendait juridiquement ; nous devons les renseignements ci-dessus à l'obligeance de M. Echaud, municipal.



Servion a pris comme armoiries l'ancien écusson des nobles de Servion, qui est vert entouré, d'une large bordure d'or et traversé de gauche à droite et de haut en bas par une large bande rouge. Ces armes sont reproduites sur un vitrail de l'église de Mézières.



Ferlens, comme les peuples heureux, a peu ou pas d'histoire à rappeler. Cette commune a adopté les armes de sa voisine Servion : un écu vert largement bordé d'or, mais a remplacé la bande rouge par un fer de lance posé obliquement dans le champ vert. Nous avons ainsi des armes parlantes (Ferlens : Fer-de-lance) comme on en voit beaucoup en héraldique.

Ferlens et Servion formaient avant 1816 une seule et même commune, ce qui explique la ressemblance de leurs armoiries que l'on peut voir en vitrail à l'église de Mézières.

Cuisine bourgeoise. — *Monsieur.* — Aujourd'hui, le café est faible.

Madame. — Anna, donnez-moi le moulin à café. Parbleu ! je comprends qu'il soit faible, il y a encore un grain tout entier dans le moulin.

Peinture. — Brossarebourt va chez un marchand de tableaux et lui offre une de ses toiles.

— Combien ? demande le marchand.

— Cinq cents francs.

— Je vous offre cinquante francs.

— Tope ! (*A part*) En voilà un que j'ai mis dedans.



ONCORA LO TRAME

DÉÇANDO passâ Marc à Louis vo z'a contâ l'histoire d'on vilhio monsu que fâ achetâ su sê dzênâo onna dzouvena pernetta que lo retzau de boncon trau et que l'ê dobedzi de fêre relêva ò bet de cinq menute.

Ein vaitcê oncora iena que s'ê passâie su cliiau serpent de trame. « Me n'ami Sami, por reintrâ à l'ottô la né, monte su iena decliau, vâitère dzaune que vant dâo côté de Lutry et s'achitê su lo ban io l'ai avâi dza duê ô trâi pernetté que parlâvnt de la moo de Worowski. Iene desâi : « C'est bien fait. » L'autra répond : « C'était le défenseur de nos droits. » Et la trâisiema fâ : « Je l'aimais tout plein, c'était mon héros favori ! » Sami, que ne s'ê cassâve pas la tita avoué ti cliiau discous de soviet, tire lo *Conteur* de sa catzetta et sê met à lière bin adrai l'histoire de *Fritz de Neueneck*.

Ein arveint à sa carrâie, ie dit à sa fenna :

— Acuta, Griton, t'ê foudrai m'ê restoupa ma vetira por deman matin, l'a on accroc pri de la catsetta.

Pu s'en va cutsi.

On momeint apri, la Griton eintre dein lou pâilo en deseint :

— Bâogro de caïon ! iô a-t-o êtâ t'ê fourrâ ? vouâite cein que i'ê trovâ dein ta catsetta ?...

Et ie montre à Sami onna galèza photographie que ie recougnâi por cliaque de la pernette qu'êtâi achetâie d'ê coîte li, dein lo trame.

Tot interloka, Sami racontê à sa fenna ein que s'ê passâ et la Griton lâi dit :

— Por voi, ie vu bin t'ê crâire, mâ on autro ia dzo, fâ quemîn les honitê dzein : « Va à pi et reintre de dzor. » A. C.

LE NOUVEL ECU

*Tout neuf, il arrive de Berne,
Le nouvel écu, art moderne ;
Sans vouloir être médiant ;
Je le trouve peu séduisant !
On y remarque un personnage,
Dont le sexe, pas plus que l'âge,
Ne saurait être précisé ;
Et, je serais mal avisé
De le faire ; voyons, en somme,
Est-ce une femme ou un homme ?*

*Le revers de cette médaille
N'est pas non plus une trouvaille ;
Un 5 affreux, une armoirie
De la Suisse, notre patrie ;
Puis, encadrant cet écusson,
Eidelweiss et rhododendrons ;
Enfin, des inscriptions latines,
Complètent cette œuvre si fine.
Si vous la trouvez un peu terne,
Consolerez-vous, ça vient de Berne !*

Pierre Ozaire.



UN VAUDOIS D'ATTAQUE

C'ÉTAIT en 1815. Un fort détachement des troupes autrichiennes qui traversaient la Suisse cantonnait à Lausanne. Dans les rues, sur les places, des habits blancs partout. Rue de Bourg, marchant côte à côte, marquant le pas, trois officiers descendaient.

Cinglé dans son dolman, astiqué, propre comme un sou neuf, un jeune lieutenant venait en sens inverse. Bien connu des Lausannois qui savaient ses prouesses et son courage, l'officier se nommait Ruchonnet.

Très jeune, presque enfant, il s'était engagé dans l'armée française et servait sous les ordres du général Dumouriez. C'est même Dumouriez qui le nomma lieutenant pour lui permettre de demander raison à un officier qui avait injurié une jeune fille d'auberge, en sa présence, alors qu'il n'était que sergent-major, le plus haut grade que pouvait atteindre un étranger dans l'armée française.

Cette faveur montre en quelle haute estime Ruchonnet était tenu par son chef, et l'incident mérite d'être raconté par le menu :

Entre deux batailles, officiers et soldats de l'armée de Dumouriez cherchaient dans les auberges quelques diversions à leur rude métier.

En bon Vaudois, Ruchonnet ne fuyait pas la pinte. Un jour qu'il était attablé, en compagnie d'autres sous-officiers, dans un établissement, un officier, un lieutenant, entra en coup de vent et voulut se faire servir illico par la servante avec laquelle il se permit une grossière familiarité.

Avant que la jeune fille eut eu le temps de protester, Ruchonnet qui avait vu la scandaleuse attitude de l'officier, s'était levé affreusement pâle, et l'œil fixé sur l'insulteur, lui cria : « Misérable ! » et, le coup tendu, le sabre en main, marcha sur le lieutenant.

— Attends, fit l'officier, dont le sang empourpra le visage, je consens volontiers, bien que tu ne sois que sergent-major, à te donner sur le terrain la correction que tu mérites, mais surtout pas ici.

Il n'est pas si lâche que je le supposais, pensa Ruchonnet en suivant l'officier. Mais le jeune sergent-major s'aperçut vite qu'il s'était trompé. La crânerie du lieutenant n'était qu'une feinte.

A peine dans la rue, l'officier ordonna à ses soldats de s'emparer de Ruchonnet et de le conduire en prison.

Le cas était grave : provocations et menaces à un officier, c'était irrémédiablement la mort. Cependant, avant de renvoyer le sergent-major